République Française
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'île de Bréhat

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE l'ILE DE BREHAT

Séance du 26 mars 2011

L'an deux mille onze, le vingt-six mars à quinze heures, le conseil municipal de l'Ile de Bréhat s'est réuni sous la présidence de Patrick HUET, Maire.

Etaient présents	Patrick HUET, maire – Jean-Pierre BOCHER, 1er adjoint - Jean-Luc LE PACHE, 2ème adjoint – Marie-Louise RIVOALEN, 3ème adjointe – Josette ALICE - Marie-Odile BOCHER – Brigitte CAZENAVE - François-Yves LE THOMAS – Alain LOUAIL
Etaient représentés	Michèle LE COR, procuration donnée à Alain LOUAIL François ROUSSEL, procuration donnée à Josette ALICE
Secrétaire de séance	Marie-Louise RIVOALEN

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2011 est approuvé à l'unanimité et signé des membres présents.

2 - COMPTES DE GESTION 2010

Le maire soumet au conseil municipal, pour approbation, les comptes de gestion 2010 du receveur municipal pour les budgets suivants : commune, citadelle, ordures ménagères et déchets, petit train routier, assainissement, ports communaux et Spanc, qui sont présentés.

Le maire indique que ces budgets sont conformes aux résultats des comptes administratifs 2010 et propose qu'ils soient adoptés selon la réglementation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Approuve les comptes de gestion des budgets de la commune, de la citadelle, des ordures ménagères et déchets, du petit train routier, de l'assainissement, des ports communaux et du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2010.**

3 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, Jean-Luc LE PACHE, est désigné pour présenter les comptes administratifs des divers budgets de la commune, pour l'exercice 2010.

Il rappelle que les budgets avaient été établis avec les principes de prudence habituels.

Il souligne que le montant des emprunts a beaucoup baissé en 2010. Il reste 48 000 € sur le budget assainissement et 39 000 € sur le budget ordures ménagères. Il indique par ailleurs que le budget de l'assainissement n'est équilibré que grâce à la subvention qui provient du budget communal.

Compte administratif de la commune pour l'exercice 2010

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2010 s'établit ainsi :

• en fonctionnement	• Dépenses • Recettes	933 474,11 1 113 172,51
• en investissement	• Dépenses • Recettes	215 353,58 611 251,44

Le solde de l'exercice fait apparaître un : excédent de fonctionnement de : 179 698,40 euros
Et un excédent d'investissement de : 395 897,86 euros

FONCTIONNEMENT
Recettes
Les recettes de l'année, hors excédent reporté, sont de 1 012 000 € contre 924 000 € prévu (9 %) et 947 000 € effectivement réalisées en 2009 (+ 7 %). Avec l'excédent elles sont de 1 113 000 € contre 1 025 000 € budgété.

Donc 88 000 € de différence, qui proviennent de la taxe sur les passagers pour 18 000 € (mauvaise répartition avec le budget Ordures ménagères et déchets, de la taxe sur les mutations foncières (41 000 € plus forte que prévue) et pour 26 000 € des droits de place et activités annexes.

Donc une Importante hausse au niveau de la taxe afférente aux droits de mutation ou taxe de publicité foncière : 61 000 € contre 20 000 € prévus et 20 000 réalisés en 2009. Mais en 2008 la recette avait été de 157 000 €.

Dépenses
Les charges qui sont décaissées, c'est-à-dire précisément payées à l'extérieur de la commune sont de 752 000 € contre 720 000 € en 2009 en augmentation de 32 000 € et 4,4 %. On avait budgété 773 000 €. A ce montant viennent s'ajouter 111 000 € de dotation aux amortissements qui serviront à financer les investissements et 71 000 € de subvention aux budgets annexes de l'assainissement et du petit train routier.

Si l'on veut synthétiser par rapport à 2009 : 12 000 € de charges à caractère général en plus, 42 000 € de charges de personnel en plus et à l'inverse, 51 000 € de subventions aux budgets annexes en moins.

INVESTISSEMENT
Dépenses
Le budget d'investissement était de 795 000 €. 215 000 € ont été réalisés. Un point sur les projets qui avaient été précisément identifiés : les logements du Goaréva sont terminés, les travaux au club nautique sont en cours, les travaux au cabinet médical ont été réalisés et ceux pour la maison du gardien de police municipal sont programmés. C'est l'enveloppe de réserve, largement prévue pour la caserne des pompiers qui n'a pas été utilisée.

Recettes
Elles sont de 611 000 € contre 794 000 € prévus.

Au total les recettes d'investissement sont de 611 000 € et les dépenses de 215 000 €. Ce qui conduit à un excédent de 396 000 €.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal de la commune, pour l'exercice 2010.

Compte administratif du budget annexe ordures ménagères et déchets pour l'exercice 2010

Le compte administratif du budget annexe des ordures ménagères et déchets pour l'exercice 2010 s'établit ainsi :

• en fonctionnement	• Dépenses • Recettes	275 476,41 375 898,33
• en investissement	• Dépenses • Recettes	133 381,71 275 716,43

Le solde de l'exercice fait apparaître un : excédent de fonctionnement de : 100 421,92 euros
Et un excédent d'investissement de : 142 334,72 euros

FONCTIONNEMENT
Recettes
Elles sont conformes au budget initial et en hausse de 20 % par rapport à la réalisation 2009. Une régularisation de 16 000 € au titre de 2009 au profit de ce budget a été omise.

Dépenses
Elles sont en hausse de 5,6 % par rapport à 2009 mais moins élevées que prévues. Le montant des frais de personnel a été ajusté en 2010 pour tenir compte du temps réellement passé.
Au global il y a un excédent de fonctionnement de 100 000 € qui va permettre de financer la section d'investissement.

INVESTISSEMENT
Dépenses
Elles sont en hausse de 60 % par rapport à 2009 mais inférieures à la prévision de 133 000 €. Des contenants ont été achetés pour 56 000 €.
Les études et la réhabilitation de la déchèterie sont en cours, les changements de matériel sur la presse à bales n'ont pas été réalisés dans l'éventualité d'une autre solution.

Recettes
Elles sont en hausse de 42 % par rapport à 2009 et inférieures au budget 2010, pour 90 000 € parce que nous n'avons pas eu de subventions pour des investissements que nous n'avons pas réalisés.

La section d'investissement est donc excédentaire de 142 000 €. Elle permet donc de financer les nouveaux investissements importants qui s'annoncent pour la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe des ordures ménagères et déchets, pour l'exercice 2010.

Compte administratif du budget annexe de la citadelle pour l'exercice 2010

Le compte administratif du budget annexe de la Citadelle pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en fonctionnement	• Dépenses • Recettes	931,35 28 599,50
• en investissement	• Dépenses • Recettes	555,40 30 450,06

Le solde de l'exercice fait apparaître un : excédent de fonctionnement de : 27 668,15 euros.
Et un excédent en investissement de : 29 894,66 euros

FONCTIONNEMENT
Dépenses
Uniquement des charges diverses pour 900 €.

Recettes
Il s'agit des loyers appelés pour un montant de 29 000 €.

INVESTISSEMENT
Dépenses
Il n'y a eu que des frais d'insertion pour 500 €.
Les travaux budgétés sur 2010 (115 000 €) ne seront effectués qu'en 2011.

Recettes
La seule recette est l'excédent d'investissement reporté (30 000 €).

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe de la citadelle, pour l'exercice 2010.

<u>Compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010</u>

Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en exploitation	• Dépenses • Recettes	241 995,97 263 238,43
• en investissement	• Dépenses • Recettes	498 315,45 605 959,90

Le solde de l'exercice fait apparaître un : déficit en exploitation de : 21 242,46 euros
Et un excédent d'investissement de : 107 644,45 euros

Une nomenclature comptable particulière pour ce budget : M49 contre M14.

FONCTIONNEMENT
Recettes
Les recettes sont 6 % au dessus de la prévision et deux fois plus fortes qu'en 2009.
Les redevances d'assainissement atteignent 108 000 € avec des tarifs inchangés.
La différence essentielle entre les deux exercices provient de la subvention de fonctionnement de 65 000 € en provenance du budget communal, subvention nécessaire pour équilibrer la section.

Dépenses
Les dépenses sont de 242 000 € contre 247 000 € budgétées et 238 000 € réalisées en 2009 (+ 1,88 %).

INVESTISSEMENT
Dépenses
498 000 € réalisés contre 689 000 € prévus. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements. Le montant le plus important concerne le remboursement des emprunts pour 408 000 €.

Recettes
L'écart de 83 K€ entre les recettes budgétées 689 K€ et réalisées (606 K€) provient de subventions qui n'ont pas été touchées.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe de l'assainissement, pour l'exercice 2010.

Compte administratif du budget annexe des ports communaux pour l'exercice 2010

Le compte administratif du budget annexe des ports communaux pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en exploitation	• Dépenses • Recettes	18 913,98 16 579,25
• en investissement	• Dépenses • Recettes	9 837,02 82 120,12

Le solde de l'exercice fait apparaître un : déficit en exploitation de **:** 2 334,73 euros
Et un excédent d'investissement de : 72 283,10 euros

Budget également en M 4 (TVA)

Le déficit de fonctionnement de 2009, 2 700 €, a été entièrement reporté à la section de fonctionnement.

L'excédent d'investissement de 72 000 € a été reporté.

FONCTIONNEMENT
Recettes
Les recettes ne comprennent principalement qu'un poste : les facturations annuelles des corps morts 16 000 € pour 19 600 € budgétées et 15 300 € en 2009.
Ce sont les produits accessoires prévus pour 2 000 € qui n'ont pas été réalisés.

Dépenses
Les charges de caractère général
L'augmentation des tarifs a permis de résorber une partie du déficit mais pas suffisamment.

INVESTISSEMENT
Dépenses
Elles comprennent les dépenses pour l'achat du bateau pour 6 000 € et 4 000 € d'équipements divers.

Recettes
Outre l'excédent d'investissement de l'année 2009 qui a été reporté pour 73 000 €, les seules recettes sont les amortissements pour 9 600 € (exactement ce qui était budgété).

Alain LOUAIL demande s'il faudrait-il créer un deuxième budget s'il devait y avoir des aménagements de type professionnel au port de la Corderie ?

Jean-Luc LE PACHE n'a pas la réponse mais pense qu'elle serait liée à la nature du port.

Le maire répond qu'il s'agirait alors d'un port de commerce avec une réglementation particulière. Il faudrait obtenir une autorisation préalable pour effectuer des aménagements.

Alain LOUAIL fait remarquer que la commune a déjà utilisé ce site pour évacuer ses déchets et que d'ailleurs cela pourrait devenir un autre moyen d'évacuation.

François-Yves LE THOMAS indique que la barge de l'entreprise Bréhat Bâtiments utilise également ce lieu pour décharger ses matériaux.

François-Yves LE THOMAS fait remarquer qu'il faudra certainement plusieurs années pour équilibrer le budget annexe des Ports communaux, les seules recettes des corps morts n'étant pas suffisantes. Il suggère de trouver de nouvelles rentrées d'argent pour diminuer le déficit de fonctionnement.
François-Yves LE THOMAS indique que l'autorisation de décharger au profit de Bréhat Bâtiments pourrait être une solution de rentrées d'argent pour renflouer le budget des ports communaux.

Le maire indique que l'autorisation de déchargement accordée à l'entreprise Bréhat Bâtiment porte, à sa connaissance, uniquement sur le Port Clos.

Le maire précise que les envois effectués par la commune par le Port de la Corderie restent exceptionnels et que les autorisations administratives nécessaires ont été obtenues auprès du Conseil Général et des Affaires maritimes.

Il déclare qu'une réflexion est en cours pour trouver un lieu pour créer un port de commerce. Les investissements nécessaires seront très lourds.

Josette ALICE demande qu'elle attitude va-t-on adopter vis-à-vis d'un particulier qui utilise un port de plaisance pour livrer du matériel ?

Le maire répond qu'il aurait dû demander une autorisation à la commune pour pouvoir effectuer ces déchargements.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe des ports communaux, pour l'exercice 2010.

<u>Compte administratif du budget annexe du petit train routier pour l'exercice 2010</u>

Compte administratif du budget annexe du petit train routier pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en exploitation	• Dépenses • Recettes	23 360,57 47 017,87
• en investissement	• Dépenses • Recettes	63 930,00 63 930,00

Le solde de l'exercice fait apparaître un excédent d'exploitation de : 23 657,30 euros
Et un excédent d'investissement de : 0,00 euros

Il s'agit de la cinquième année de fonctionnement de ce budget annexe et la dernière sauf nécessité de solder des opérations.

On rappelle que le mode d'exploitation a changé en 2009 puisque depuis la fin du premier semestre 2009 le véhicule qui assure le transport public terrestre de passagers n'appartient plus à la commune.

FONCTIONNEMENT

Recettes
Les recettes liées à l'exploitation : 47 000 € correspondent à la préparation de l'arrêt de ce budget. La subvention d'investissement communale a été amortie en totalité pour 14 000 € et il y a eu une recette de vente du petit train et du wagon pour 8 500 €.

Dépenses
Essentiellement la valeur comptable résiduelle du petit train pour 20 000 €.

INVESTISSEMENT
Dépenses
Le montant réalisé est très proche du budget (64 000 € contre 62 000 €).
Il y a le remboursement à la commune de la subvention d'investissement à hauteur de 50 000 € et l'amortissement des subventions.

Recettes
Là aussi le montant réalisé est très proche du budget (64 000 € contre 62 000 €).

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 8 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant et Alain LOUAIL ne prenant pas part au vote, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du petit train routier, pour l'exercice 2010.

<u>Compte administratif du budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'exercice 2010</u>

Le compte administratif du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2010, s'établit ainsi :

• en fonctionnement	• Dépenses • Recettes	19 883,95 14 245,94
• en investissement	• Dépenses • Recettes	1 439,98 0,00

Le solde de l'exercice fait apparaître un déficit de fonctionnement de : 5 638,01 euros.
Et un déficit d'investissement de : 1 439,98 euros

C'est la deuxième année de fonctionnement pour ce budget de type M49.

FONCTIONNEMENT
Recettes
Les recettes correspondent à 50 % de ce qui était budgété. Les subventions exceptionnelles prévues (4 800 €) n'ont pas encore été perçues.

Dépenses
Les dépenses seront au niveau prévu après virement à la section d'investissement.

INVESTISSEMENT
Dépenses
1 400 € investis pour 8 800 € budgétés.

Recettes
Il n'y avait qu'une recette, c'était le virement de la section de fonctionnement. Elle sera enregistrée après l'adoption du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le maire ayant quitté la salle, par 9 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC), pour l'exercice 2010.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS

- **Affectation des résultats – budget de la commune**

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget de la commune :

Budget de la commune	**Excédent de fonctionnement**		***179 698,40***
	002	Excédent de fonctionnement reporté	79 698,40
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	100 000,00
	Excédent d'investissement		***395 897,86***
	001	Excédent d'investissement reporté	395 897,86

- **Affectation des résultats – budget annexe des ordures ménagères et déchets**

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe des ordures ménagères et déchets :

Budget annexe des ordures ménagères et déchets	**Excédent de fonctionnement**		***100 421,92***
	002	Excédent de fonctionnement reporté	25 000,00
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	75 421,92
	Excédent d'investissement		***142 334,72***
	001	Excédent d'investissement reporté	142 334,72

- **Affectation des résultats – budget annexe de la citadelle**

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe de la Citadelle :

Budget annexe de la citadelle	**Excédent de fonctionnement**		***27 668,15***
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	27 668,15
	Excédent d'investissement		***29 894,66***
	001	Excédent d'investissement reporté	29 894,66

- **<u>Affectation des résultats – budget annexe de l'assainissement</u>**

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe de l'assainissement :

Budget annexe de l'assainissement	**Excédent de fonctionnement**		***21 242,46***
	002	Excédent de fonctionnement reporté	21 242,46
	Excédent d'investissement		***107 644,45***
	001	Excédent d'investissement reporté	107 644,45

- **<u>Affectation des résultats – budget annexe des ports communaux</u>**

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe des ports communaux

Budget annexe des ports communaux	**Déficit de fonctionnement**		***2 334,73***
	002	déficit de fonctionnement reporté	2 334,73
	Excédent d'investissement		***72 283,10***
	001	Excédent d'investissement reporté	72 283,10

- **<u>Affectation des résultats – budget annexe du petit train routier</u>**

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe du Petit train routier

Budget annexe du petit train routier	**Excédent de fonctionnement**		***23 657,30***
	002	Excédent de fonctionnement reporté	23 657,30
	Excédent d'investissement		***0,00***
	001	Excédent d'investissement reporté	0,00

- **<u>Affectation des résultats – budget annexe du S.P.A.N.C. (service public d'assainissement non collectif)</u>**

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, Marie Odile BOCHER s'abstenant, le conseil municipal décide de l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2010 pour le budget annexe du S.P.A.N.C. (service public d'assainissement non collectif).

Budget annexe du SPANC	**Déficit de fonctionnement**		***5 638,01***
	002	Déficit de fonctionnement reporté	5 638,01
	Déficit d'investissement		***1 439,98***
	001	Déficit d'investissement reporté	1 439,98

Le maire tient à remercier Jean-Luc LE PACHE pour son travail et la clarté de son exposé.

5 – VOTE DES COTISATIONS ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire présente les deux demandes de cotisations complémentaires pour l'année 2011.

- **C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)**

Le maire indique que cet organisme apporte son concours en matière d'études d'urbanisme tant pour la commune que pour les particuliers. Il indique que celui-ci assure une permanence deux fois par mois à la DDTM à Paimpol.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, décide de régler au C.A.U.E. la cotisation pour l'année 2011 qui s'élève sur la base de 0,10 €/habitant x 455. Soit un montant de 45,50 €.

- **Association des Iles du Ponant**

Le maire informe l'assemblée que la cotisation à l'Association des Iles du Ponant est basée sur la population DGF. Elle est pour l'année 2010 de 1 072 habitants. En conséquence, la cotisation pour l'année 2011 s'élève à 2,50 €/habitant x 1 072 habitants = 2 680 €, au lieu de 2 410 € comme précédemment voté.

Après en avoir délibéré par dix voix pour, Alain LOUAIL votant contre, le conseil municipal, décide de verser à l'Association des Iles du Ponant, la cotisation pour l'année 2011 qui s'élève à la somme de 2 680 € (2,50 € x 1 072 hab.).

6 – DEMANDE AUTORISATION DE PASSAGE SUR TERRAIN COMMUNAL

Le maire soumet à l'assemblée la demande de Monsieur AYRAL Pierre qui consiste à solliciter une autorisation de passage sur la parcelle communale cadastrée en section AC n° 514 pour désenclaver la parcelle cadastrée en section AC n° 548, qu'il souhaite acquérir et qui appartient à M. et Mme LEJEUNE.

A la question « Etes-vous favorable à la création d'un droit de passage au profit de la parcelle cadastrée en section AC n° 548 sur la parcelle communale cadastrée en section AC n° 514 ? »

Le conseil municipal décide de votre à bulletin secret.

Par un vote à bulletin secret, par 10 voix contre et un bulletin blanc, le conseil municipal :

- **Emet un avis défavorable à la création d'un droit de passage au profit de la parcelle cadastrée en section AC n° 548 sur la parcelle communale cadastrée en section AC n° 514.**

7 – QUESTIONS DIVERSES

- **Nettoyage des cales et passe-pieds**

Josette ALICE proteste contre le produit utilisé pour le nettoyage des cales qui est du chlorite de sodium. Elle est contre ce procédé.

Alain LOUAIL fait remarquer qu'il a repris ce service depuis plus d'un an. Il explique qu'il a évoqué à plusieurs reprises, lors des réunions du conseil portuaire du port de L'Arcouest Bréhat, la quantité et la

nature du produit. Il précise qu'il a diminué considérablement la quantité utilisée auparavant (5 bidons au lieu de 12).

Il précise que la Chambre de Commerce et d'Industrie a essayé d'utiliser l'oxygène actif sur d'autres ports mais sans succès.

François-Yves LE THOMAS fait remarquer qu'il a vu des essais avec d'autres produits qui ne donnaient pas de résultats, le chlore étant le seul efficace. Il pense que mélanger un produit de type anti-fouling à l'enrobé serait peut-être une solution.

- **Propreté du Lotissement du Chemin Vert**

Josette ALICE fait remarquer l'état de malpropreté du lotissement du Chemin Vert. Elle demande qui doit entretenir cet espace.

Le maire estime qu'il s'agit d'un problème de civisme. Il trouve anormal que les agents de la commune ramassent les déchets que les usagers devraient apporter eux-mêmes à la déchetterie.

- **Ramassage du verre**

Brigitte CAZENAVE demande s'il y un problème d'évacuation du verre, certains bacs sont remplis et débordent.

Le maire explique qu'à sa connaissance il n'y a pas de problème majeur sur l'évacuation du verre. Il pense qu'un certain nombre de personnes décharge leur carriole remplie de verres dans les conteneurs alors qu'elles pourraient tout aussi bien se rendre à la déchetterie.
Il informe qu'avec l'aide de la commission environnement il fait établir le recensement des sites de collectes et le nombre de poubelles municipales.

- **Moyen de communication - Policier municipal**

Marie-Odile BOCHER fait remarquer que le policier municipal n'a plus de téléphone. Elle demande comment pourra-t-on le joindre à l'avenir ?

Le maire précise qu'il a un téléphone qui a changé de numéro. Les personnes ayant besoin des services du policier municipal pourront appeler la mairie comme auparavant ou bien le maire.

- **Recours Région - permis de construire**

Jean-Pierre BOCHER déclare que la « commission d'urbanisme en date du 30 juillet 2010 a refusé le permis de construire de M. et Mme de La Gorce, n° 022 016 10 G 0015, construction contemporaine, vitrage important, toit terrasse végétalisé, dans le périmètre du site classé de la chapelle Saint Michel. Après validation de celui-ci par ABF (Architecte des Bâtiments de France), la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et le Préfet de Région de Bretagne, suite à notre recours, ce permis a été accepté !
La commission pose la question. A quoi sert-elle ? »

Alain LOUAIL s'étonne de la rapidité de la DDTM à traiter ce dossier.

Le maire explique que la compétence de l'urbanisme appartient à l'Etat qui la délègue ensuite à la commune. Celle-ci la transfère alors à la DDTM pour instruction.

Il rappelle les faits : la commune a contesté la décision émise par l'Architecte des Bâtiments de France et a exercé un recours auprès du préfet de Région. Selon la réglementation en vigueur, le préfet doit répondre dans les trois mois ; passé ce délai, l'avis de l'ABF est validé. En l'espèce, sans réponse du préfet, le permis a été accepté.

Jean-Pierre BOCHER indique que cette procédure va créer des précédents.

Josette ALICE demande où en est le projet de carte communale et notamment la définition des zones urbanisées. Elle demande si la commune peut contester leur localisation et leur définition.

Le maire indique que les services de l'Etat vont établir un plan des zones urbanisées. Lors d'une réunion, le préfet a assuré aux maires que toutes les communes seraient consultées.
Cette consultation concernera d'abord les communes dont un PLU (plan local d'urbanisme) est en cours d'élaboration. Les autres communes seront consultées ensuite.

Josette ALICE considère qu'il devrait exister une spécificité des îles.

Le maire indique que depuis trois ans il met toute son énergie à faire reconnaître la spécificité territoriale des îles. Il ajoute que néanmoins, en l'état actuel des choses, la loi est applicable sur tout le territoire national.

Alain LOUAIL fait remarquer que la question portait sur un bâtiment et demande quelle sera l'étape suivante. Le Tribunal Administratif ?

- **Entretien des caniveaux**

Marie-Odile BOCHER demande qui doit nettoyer les caniveaux ? Elle souhaiterait davantage de propreté dans la commune, notamment dans le Bourg et le Port Clos.

Le maire répond que le nettoyage des caniveaux relève de la compétence de la commune. Il informe que la mairie vient d'acquérir une balayeuse qui va faciliter l'entretien de ces lieux.

- **Utilisation des pesticides**

Josette ALICE rappelle que la France est le premier pays utilisateur des pesticides. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, c'est en ce moment la semaine des alternatives aux pesticides, elle demande la possibilité de mettre un article sur le prochain Bréhat Infos afin de sensibiliser la population sur cette utilisation à outrance. Elle souhaiterait également faire un rappel sur la maladie des fuchsias.

Jean-Luc LE PACHE précise qu'il est bien entendu possible d'insérer des articles dans Bréhat Infos dans le cadre de la ligne éditoriale de celui-ci qui consiste à ne publier que des textes en lien direct avec Bréhat.

- **Réponse du Conseil Général à la motion du conseil municipal**

François-Yves LE THOMAS commente la réponse du Conseil Général (M. BREMOND) qui fait suite à la motion votée par le conseil municipal.

Il tient à rappeler au Conseil Général qu'il est prélevé, sur chaque billet plein tarif, une taxe portuaire de 0,97 €, qui génère 350 000 € par an et sur le tarif « bréhatin » environ 35 000 € également par an. Cette recette de 385 000 € représente environ 10% du nombre de passagers.

En 2010, il y eut 398 000 passagers générant ainsi 350 000 € de recettes pour la seule taxe portuaire. Il demande au Conseil Général si les Bréhatins doivent encore payer pour avoir des cales convenables. Il précise que le tiers des touristes des Côtes d'Armor vient sur l'Ile de Bréhat.

Par ailleurs, il fait remarquer que les vedettes ont fait des aménagements pour pouvoir embarquer les handicapés suivant la réglementation en vigueur mais l'accès, par les cales, rend cet embarquement très difficile.

Le maire informe l'assemblée qu'une intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie est prévue prochainement pour effectuer les réparations des dites cales de l'Arcouest et de Bréhat.

- **Verreries**

François-Yves LE THOMAS tient également à rappeler au Gérant des Verreries de Bréhat, que contrairement à ce que mentionne ce dernier dans son courrier adressé à l'ensemble des conseillers, ce ne sont pas les Verreries qui font venir les touristes à Bréhat, mais l'inverse.

Jean-Luc LE PACHE partage cet avis.

- **Sorties de chantier**

Jean-Luc LE PACHE rappelle son intervention lors du dernier conseil sur le nettoyage des sorties de chantier. Il indique que sur le tertre Simon, du ciment est tombé et a laissé de longues traînées sur la route. Le ciment a ensuite durci. Il demande que le nécessaire soit fait pour que l'entreprise responsable soit déterminée et intervienne pour nettoyer la route. Ce n'est pas à la collectivité de supporter de telles charges.

Le maire indique que l'affaire est suivie par le policier municipal.

- **Ouvertures des voies communales**

Marie-Odile BOCHER souhaiterait que la mairie remette en état les voies communales après travaux. Elle fait référence à la place du Bourg.

Jean-Pierre BOCHER indique qu'un inventaire de toutes les ouvertures des routes a été effectué par la commune et qu'un courrier a été adressé aux différents intervenants (EDF, Véolia ...) pour une remise en état de ces voies et ce avant l'été.

La séance est levée à 17 h 35

Le maire,

Patrick HUET